Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le
ID : 067-216703090-20230130-DEL20230130PV4-DE

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2023

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de procurations :6

Date d'affichage de la convocation : 24.01.2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire au Centre Culturel de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-quatre janvier deux mil vingt-trois, sous la présidence de Madame Béatrice BULOU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO – Laurent BAYART - Eric THOMY – Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN – Valérie GUERAULT – Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL - Julie LINGELSER – Henri BECKER – Hervé DIEBOLD – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :
Madame Sophie DIEMER donne procuration de vote à Madame Elisabeth DEISS
Monsieur Eric LEHMANN donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER
Madame Cathie PETRI donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOU
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Monsieur Nicolas SCHMITT
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Monsieur Eric THOMY

Étaient absentes excusées :
Madame Désirée HUBER - Madame Valérie WEHN

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOU, Maire, ouvre la séance

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois
Transmis au Représentant de l'Etat le 2 février 2023
Publié sur le site internet de la commune le 2 février 2023
Le Maire, Béatrice BULOU

Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le
ID : 067-216703090-20230130-DEL20230130PV4-DE

4. Prise en charge des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2023 - Précisions

Conseillers élus : 27 | Conseillers en fonction : 27 | Conseillers présents : 19 | Conseillers absents : 8 dont 6 avec procuration

La délibération prise le 30 novembre 2022 posait le principe de l'autorisation donnée à Mme le Maire d'engager ou mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme le Maire précise qu'il est désormais possible d'identifier plus spécifiquement les dépenses qui auraient besoin d'être engagées ou mandatées avant le vote du budget primitif 2023.

Pour rappel :
Montant des dépenses d'investissement au Budget primitif 2022 : 7 985 715,07 €
Remboursement de la dette payé en 2022 : 158 821,94 €

25 % des dépenses d'investissement inscrites au budget 2022 hors remboursement de la dette : 1 956 723 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Montant nécessaire	Objet
210 – Ecole Maternelle Leclerc (2184)	1 300,00 €	Achat de tabourets ergonomiques
212 – Ecole Maternelle Haldenbourg (2184)	900,00 €	Achat de tabourets ergonomiques
315 – Zone sportive Les Floralies (2128)	500 000,00 €	Réfection du terrain synthétique
410 – Centre culturel (2184)	8 000,00 €	Remplacement de la table de mixage
740 – Eclairage public (21534)	171 000,00 €	Réfection éclairage public rue du Fort Ducrot, rue du Stade et rue du Professeur Bellocq
TOTAL	681 200,00 €	Inférieur à la limite de 1 956 723 €

Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le
ID : 067-216703090-20230130-DEL20230130PV4-DE

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les propositions de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE
Par 23 Voix pour
2 Abstentions : Henri BECKER – Grégory RICHERT (procuration de vote)

Mundolsheim, le 2 février 2023
Le Maire,

MAIRIE DE MUNDOLSHEIM BAS-RHIN

Béatrice BULOU

Le secrétaire de séance,

Nicolas SCHMITT